

Avis Public



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA 40-12

AVIS est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou, lors de sa séance du 13 janvier 2015, a adopté le règlement RCA 40-12, modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40). Ce règlement n'a fait l'objet d'aucune demande pour que ce dernier soit soumis à une approbation référendaire, a été certifié conforme par la Ville de Montréal en date du 9 février 2015, et est entré en vigueur à cette même date. Ce règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-LaFontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou,
le 17 février 2015.

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Suzanne Barrette